

**LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)**

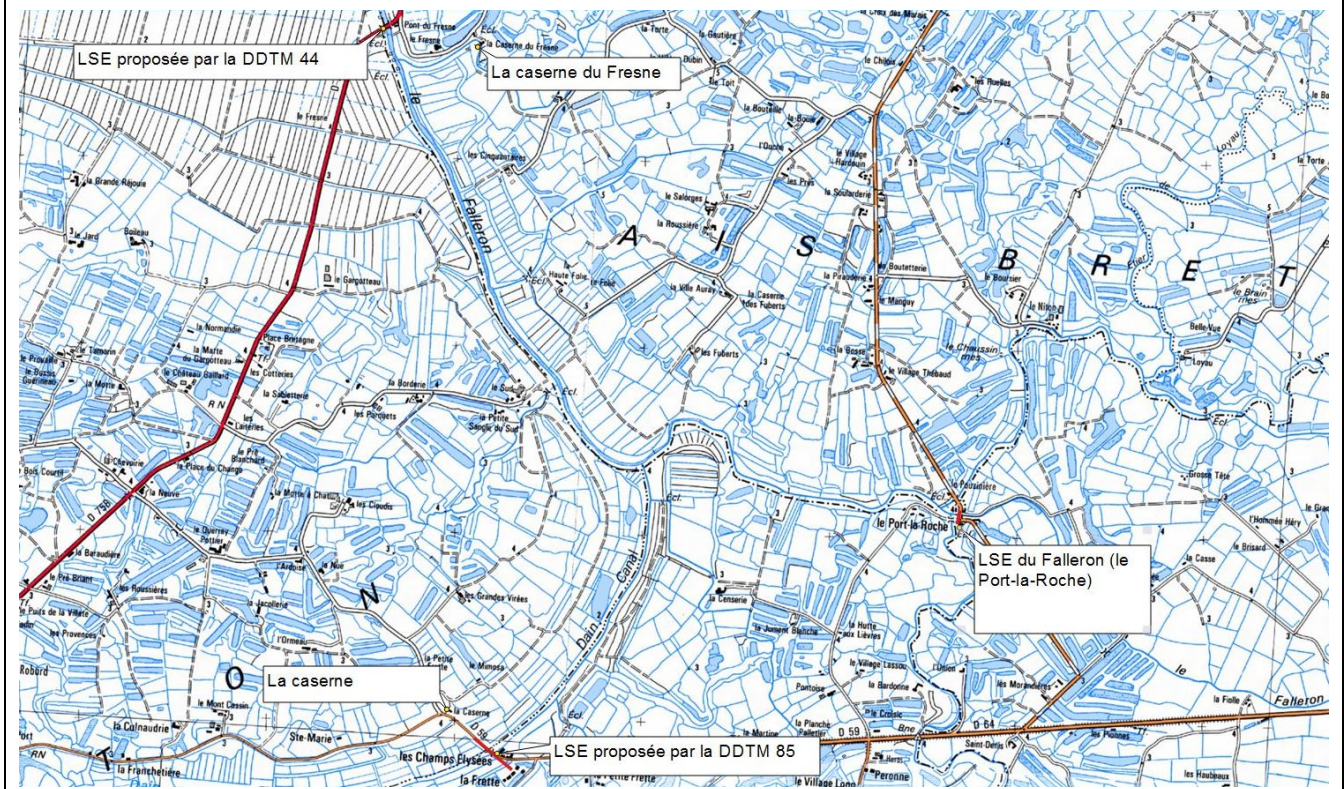
**CANAL DU DAIN**

Département de VENDÉE / Commune de SAINT-GERVAIS (85230)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Caserne dite du Fresne	<p><b>Aspects juridiques</b> : Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques</b> - Deux options possibles (séparées d'approximativement de 4 kms à vol d'oiseau) :</p> <p>Option 1 : en bordure du canal du Dain, mention sur le Scan Littoral d'un lieu-dit « Caserne »</p> <p>Option 2 : en bordure du <u>Falleron</u>, mention sur le Scan Littoral de lieux-dits « Le Fresne », « Pont du Fresne » et « Caserne du Fresne »</p> <p>La donnée SIG de la DDTM85 place la limite au niveau du lieu-dit « caserne » (option 1). Nous avons reproduite la limite à l'identique pour data.shom.fr</p> <p>La DDTM44 propose un positionnement au niveau de la « Caserne du Frêne » (option 2 – cf. carte scannée en page 2) en bordure du Falleron en justifiant que l'on trouve parfois la branche nord-ouest de l'estuaire du Falleron sous la dénomination d'étiar du Dain (le dain allant alors du port du Collet à celui du Bec).</p> <p><i>Les deux options sont possibles. Mais finalement peu importe l'emplacement sélectionné, car dans la configuration actuelle seule la LSE du port de la Roche paraît utile (source : DDTM 44).</i></p> <p>Positionnement <b>douteux</b> (incertitude &gt; 500 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : DDTM44

